

*République Algérienne Démocratique et
Populaire Ministère de l'Enseignement
Supérieur et De la Recherche scientifique
Université Abderrahmane Mira de -Bejaïa-*



*Faculté des lettres et des langues
Département de français*

Mémoire de master

Option : Linguistique

Le rôle de la langue maternelle dans l'étude des documents juridiques.

Présenté par :

- Mr Bouhraoua Louenas
- Mr Messaoudi Aymen

Encadreur :

- Mme Benbelaid Lydia

Le jury :

Directeur : Sadi Nabil

Examineur : Seridj Fouad

Année universitaire 2020/2021

Remerciement

Nous remercions Dieu le tout puissant de nous avoir donné la santé et la volonté d'entamer puis de terminer ce modeste travail. Un remerciement tout particulier à nos chers parents de leurs sacrifices consentis pour notre éducation et formation.

C'est ainsi que nos plus grands remerciements vont à la personne sans qui cette recherche n'aurait pas pu voir le jour, à notre directrice de recherche Mme Benbelaid Lydia, nous vous remercions pour vos précieux conseils ainsi que votre disponibilité.

Nos remerciements s'étendent aussi aux membres de jury qui nous ont fait l'honneur d'accepter d'évaluer notre travail et qui vont nous faire part de leurs remarques constructives.

Nous tenons à remercier aussi chaleureusement nos familles et notre chère ami(e)s, pour leur encouragement ainsi que nos cousins. Et toutes personnes ayant contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.

A tous, encore une fois un grand merci.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

L'âme de mon grand-père qui aurait voulu me voir et terminer mes études, que dieu l'accueille dans son vaste paradis.

A mon cher père Abdelkrim (paix à son âme)

Aucune dédicace ne saurait exprimer l'amour, le dévouement et le respect que j'ai toujours pour vous. Rien au monde ne vaut les efforts fournis jour et nuit pour mon éducation et mon bien être. Ce travail est le fruit de tes sacrifices que tu as consentis pour mon éducation et ma formation le long de ces années.

A ma très chère mère Nadia

Tu représentes pour moi la source de tendresse et l'exemple de dévouement qui n'a pas cessé de me soutenir et m'encourager. Mon amour pour toi peut-être difficilement exprimé avec des mots. J'ai un énorme respect pour toi et tout ce que tu fais pour la famille. Ma vie ne serait pas pareille sans toi et j'espère que tu continueras à guider mes pas pour longtemps.

A ma chère sœur Ilham

Je te dédie ce travail avec tous mes vœux de bonheur, de santé et de réussite.

A mes grands-mères, paternelle et maternelle

Que dieu vous préserve et vous accorde santé, longue vie.

A tous les membres de ma grande famille

Mes tantes, mes oncles ainsi que mes cousins et mes cousines.

A toi mon cher ami et binôme Aymen et tout sa famille

Je te dédie notre travail, nos efforts fournis avec tous mes vœux de bonheur, de santé et de réussite.

A mes amis proches : adel, nassim, abdesslem et mes cousins : kousseila, adel et islem.

Louenas

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

A mes parents, à ma mère pour son soutien, ses encouragements pendant tout mon parcours du primaire jusqu'à la fin de mes études supérieures. Ainsi, une pensée à mon père.

A mon frère et à toute ma famille pour leurs conseils et leurs encouragements.

A mon cher ami et binôme Louenas et sa famille, pour ses efforts, son engagement, sa détermination à qui je souhaite de la réussite, santé et bonheur pour l'avenir. A mes amis proches.

Aymen

Sommaire

Introduction générale.....	9
Chapitre1 :	
1-Autour de la sociolinguistique.....	12
2-La situation sociolinguistique en Algérie.....	13
3-les langues à Bejaia.....	15
4-L'importance de la langue maternelle.....	17
5-Le contact des langues.....	18
Chapitre 2 :	
Introduction	
1-Présentation du corpus.....	24
2-Embuches et difficultés rencontrées sur le terrain.....	25
3-Le recours à la langue maternelle.....	25
4-Les situations du recours à la langue maternelle.....	26
5-Le recours à la langue maternelle répond-t-il aux besoins des apprenants.....	27
6-Situations et contextes du recours à la langue maternelle.....	28
7-Le recours à la langue maternelle touche-t-il une tranche d'âge précise?.....	29
Conclusion générale	
Référence bibliographiques	
Table de matières	

Introduction générale

Notre sujet de recherche s'inscrit dans le domaine de la sociolinguistique, il porte sur le rôle de la langue maternelle dans l'étude des documents juridiques.

La sociolinguistique, d'une manière générale, étudie les rapports entre le langage et la société, ou l'étude du fonctionnement social du langage. Nous appuyons nos propos avec l'explication de William LABOV qui est l'un des fondateurs de cette discipline. Il souligne qu'"Au sens strict, la sociolinguistique est la linguistique elle-même, c'est-à-dire l'étude de la structure et de l'évolution de la langue, que ce soit du point de vue phonologique, morphologique, syntaxique ou sémantique, mais considérées au sein du contexte social formé par la communauté linguistique. " Ainsi nous déduisons que c'est tout simplement de la linguistique.

Nous pouvons dire que cette discipline met en lien la langue et la société pour étudier et analyser le comportement langagier des personnes en prenant en compte les éléments extralinguistiques, contrairement à la linguistique structurale de Ferdinand de Saussure qui déclare étudier « la langue envisagée en elle-même et pour elle-même » sans prendre en compte les éléments extérieurs de la langue, c'est-à-dire les éléments extralinguistiques.

La théorie de Ferdinand de Saussure met l'accent sur ce qui relève de la linguistique « interne », autrement-dit : « linguistique fondamentale » qui étudie les aspects phoniques, morphologiques, syntaxiques, ou sémantiques.

La sociolinguistique s'intéresse également à de nombreux phénomènes comme le contact de langues dans un environnement où il y a la coexistence de plusieurs langues, aussi la gestion politique de la diversité linguistique.

Aujourd'hui, à travers notre travail de recherche nous allons expliquer le rôle de la langue maternelle dans la lecture des documents juridiques, après avoir constaté que le recours à la langue maternelle dans la lecture des documents juridiques écrits en langue standard se fait très souvent par les personnes travaillant dans les bureaux d'avocats et les bureaux des notaires, huissier.... Ce phénomène est devenu très fréquent. Son but est de lire et d'expliquer aux personnes qui ont

du mal à comprendre la langue standard comme l'arabe standard dont les documents juridiques sont rédigés.

En Algérie, si nous voulons voir ce phénomène de recours à la langue maternelle dans la lecture des documents juridiques, par exemple chez : les arabophones, un avocat ou un notaire fait recours à l'arabe algérien « **la darja** » qui est la langue maternelle de la majorité des algériens. Ceci afin d'expliquer un document juridique écrit en arabe classique.

En revanche, si nous prenons l'exemple des berbérophones en Kabylie, un avocat ou un notaire va faire recours à la langue maternelle pour la lecture et l'explication d'un document juridique.

Problématique

Est-ce que les juristes font recours à la langue maternelle pour lire ou expliquer le contenu d'un document aux personnes ? Dans quelles situations se produit ce phénomène ?

Pour des raisons pratiques, nous avons décidé de mener notre travail de recherche en se centrant sur Bejaia.

Hypothèses

Afin d'apporter des réponses à nos questions de recherches et s'assurer de la validité de nos hypothèses de départ, nous allons passer à une étude sur le terrain. Nous avons constaté que le recours à la langue maternelle est bien présent pour la lecture ou l'explication de ces derniers aux autres personnes dans plusieurs cas et dans plusieurs situations parce que certaines personnes ont du mal à comprendre l'arabe standard et d'autres ne comprennent quasiment pas.

Deuxièmement, le recours à langue maternelle se fait d'une façon systématique car la langue maternelle de cette région berbérophone est le kabyle. Donc ils réagissent selon leur langue maternelle et que certains ne comprennent pas le contenu d'un document juridique écrit en arabe standard. Donc on peut dire que

cette méthode est plus faisable et plus pratique soit du côté du notaire ou du côté des clients afin de répondre à leurs besoins vu que l'Algérie est un pays plurilingue et que chaque région a sa langue maternelle différente des autres régions du pays. Cette richesse linguistique dont dispose l'Algérie conduit à ce phénomène du recours à la langue maternelle pour la lecture d'un document écrit dans une autre langue que celle parlée par le citoyen de cette région.

Méthodologie

Premièrement, nous avons préparé des questions clés afin de répondre à notre problématique puis nous allons nous rendre aux bureaux où circulent les documents juridiques. Nous allons poser nos questions à un notaire, un avocat et enfin un huissier de justice qui se trouve dans la commune de Souk el Tenine, wilaya de Bejaia. Enfin, nous allons collecter les différentes réponses de ces derniers et les analyser.

Motivations

Parmi les raisons qui nous ont fait choisir de travailler sur ce thème, nous avons constaté ce problème de communication à plusieurs reprises et dans différentes situations comme les administrations et les bureaux où circulent les documents juridiques. Cela nous a intrigué à comprendre les raisons de ce recours, touche-t-il une tranche d'âge en particulier ou si c'est toutes les générations et voir si ce recours se fait systématiquement ou dans un moment précis. C'est ce qui a attiré notre attention sur le rôle de la langue maternelle dans la lecture de ces documents et à quel point elle est utilisée.

La situation sociolinguistique de l'Algérie se caractérise par la coexistence de plusieurs variétés qui est considéré comme une richesse linguistique et culturelle, qui a engendré l'usage de plusieurs façons de parler entre la population qui se diffère d'une région à l'autre. Ces variétés qui servent à certaines personnes comme un moyen pour expliquer le contenu d'une langue reconnue comme l'arabe standard.

Dans cette première partie et à travers notre travail de recherche qui porte sur le rôle de la langue maternelle dans la lecture des documents juridiques, nous allons aborder les notions clés qui vont être traitées dans notre travail. Au début, nous allons aborder la sociolinguistique et sa situation en Algérie qui est devenue intéressante à voir. Puis, les langues qui existent sur le territoire de la wilaya de Bejaia et l'importance de la langue maternelle, le contact des langues, la diglossie, est le plurilinguisme.

1-Autour de la sociolinguistique

La sociolinguistique est une discipline qui étudie les rapports entre langage et société, ou l'étude du fonctionnement social du langage. Avant que le terme sociolinguistique ou sociologie de la langue existe, il y avait évidemment des personnes qui faisaient de la sociolinguistique « sans le savoir ». La sociolinguistique comme discipline constituée s'est élaborée dans les années 1960 aux USA autour d'un groupe dont la plupart des membres vont devenir célèbres dans leur champ respectif : Dell Hymes, Fishman, Gumperz, Labov, Ferguson, etc. Cette dernière essaye de décrire les phénomènes linguistiques selon l'âge, le statut, la classe et le sexe, où la région où se déroulent ces conversations entre les individus. Cette science rappelle que les langues sont des abstractions, des catégories construites par les linguistes/ grammairiens et les acteurs sociaux et politiques qu'il s'agisse des catégories comme langues, dialectes ou variétés.

William Labov, qui est l'un des pères fondateurs de cette discipline (il sera question de ses travaux à plusieurs reprises dans cet ouvrage), considère « qu'il s'agit là tout simplement de linguistique » et nous pourrions préciser : de linguistique générale (Labov, 1978, p.258). Avec cette affirmation, il prend position contre les linguistes qui suivent la tradition saussurienne et les enseignements du cours de linguistique générale de F.de Saussure (pour lui « la grande majorité »), et « ne s'occupent nullement de la vie sociale ».

Pour Wiliam Labov, (1976 :36) « La sociolinguistique, c'est la linguistique, puisque la linguistique est l'étude des pratiques langagières dans une société donnée. Donc elle prend en charge les différentes langues qui existent dans une société ».

Cette dernière est considérée comme une discipline dans laquelle nous pouvons trouver un travail pluridisciplinaire (ethnologie, psychologie, anthropologie, philosophie, histoire, géographie et linguistique). La sociolinguistique a affaire à plusieurs phénomènes entre la société et la langue très variés : les fonctions et l'usage du langage dans la société, la maîtrise de la langue, l'analyse du discours, les jugements que les communautés linguistiques portent sur leur(s) langue(s), la planification et la standardisation linguistiques. Elle a pour objet de décrire les différentes variétés qui existent dans une communauté linguistique en les mettant en rapport avec la société ou d'une autre manière en mettant les interactions entre la société et les productions linguistiques.

2- La situation sociolinguistique en Algérie

Dans un premier lieu, en Algérie se caractérise par la coexistence de plusieurs langues et plusieurs variétés. Il comprend de l'arabe standard moderne, langue officielle et nationale avec la langue tamazight qui est aussi du même statut. Aussi, la langue française qui n'est pas officielle, considérée comme une langue étrangère véhicule des fonctions officielles. Il faut noter que la population algérienne se compose de deux groupes ethniques importants : les amazighs et les

arabes. Les deux termes (amazighs et arabes) sont utilisés pour désigner les individus issus des communautés dont la langue tamazight ou arabe est utilisée.

Cependant, l'Algérie dispose d'une richesse linguistique tout comme de nombreux pays dans le monde. « Le problème qui se pose en Algérie ne se réduit pas à une situation de bilinguisme, mais peut être envisagé comme un phénomène de plurilinguisme. De ce fait, ce phénomène est le résultat du passé historique et de son aire géographique. » (Abdelhamid, 2002 : 87). L'Algérie comme tous les pays du Maghreb est influencée par la culture européenne. C'est un pays qui a connu plusieurs cultures et plusieurs colonisateurs citant : les phéniciens, les cartagions, les roumains, les byzantins, arabes, turques, espagnols et enfin les français. Cela de la période de 1830 jusqu'à l'indépendance en 1962.

La politique linguistique algérienne depuis l'indépendance a connu l'arabisation instaurée par l'état pour régler l'usage des langues sur son territoire et qui se proclamait arabe et musulman.

L'Algérie est un territoire linguistique où nous trouvons diverses langues ou plusieurs variétés langagières comme (l'arabe classique, l'arabe dialectal et le berbère avec ses variétés : le chaoui, m'zab, chelhi, le tergui, kabyle ...) ce que lui permet d'être un pays bilingue et même plurilingues selon les linguistes. C'est un territoire parfait pour étudier et analyser les différents phénomènes linguistiques. Tout au long de ce chapitre, nous allons traiter la situation sociolinguistique algérienne et plus particulièrement dans la wilaya de Bejaia où nous allons travailler sur la langue maternelle et son rôle dans la lecture des documents administratifs précisément ceux juridiques qui sont écrit en langue arabe standard. Aussi, voir le phénomène de contact des langues, de plurilinguisme et de diglossie.

3- Les langues à Bejaia

La wilaya de Bejaia, comme d'autres wilayas en Algérie, c'est-à-dire un terrain où on retrouve plusieurs langues sur son territoire, le kabyle avec ses dialectes, l'arabe bougiote, et le français qui a occupé une place au sein de la population de cette région.

3-1- le kabyle

Vu que Bejaia se situe dans une région berbérophone, le kabyle se montre comme la langue maternelle des habitants ce qui fait du kabyle la langue la plus parlée et la plus utilisée dans cette wilaya. Il y'a plusieurs variétés appartenant à la variété du kabyle, c'est-à-dire la façon de parler des habitants change d'une commune à l'autre. Par exemple à souk el tenine on dit : « utrouhghoula » par contre à tichy on dit: « outrouhghara ».

Il faut noter que le kabyle est la variété du berbère ou autrement dit tamazight la plus parlée en Algérie parmi les variétés qui existent sur le territoire algérien.

Les villageois de cette wilaya sont ceux qui pratiquent le kabyle le plus original sans l'usage de beaucoup de mots étrangers.

3-2 l'arabe bougeotte :

C'est une variété de l'arabe qui est pratiquée précisément dans l'ancienne ville de Bejaia dans les communications quotidiennes de ses habitants. Ces personnes qui habitent dans cette ancienne ville dans les hauteurs de la ville de Bejaia sont considérés comme les vrais habitants de la ville ou encore les vrais citadins. L'arabe bougiote qu'on appelle aussi « bjawiya » est un mélange entre l'arabe et des mots en kabyle, ces habitants ont des origines turques.

3-3 Le français

La langue française est arrivée en Algérie avec le début de la colonisation française en 1830. Faire de cette langue comme la langue des algériens était l'un des objectifs principaux du colon dans le but d'instaurer sa culture en Algérie et dans ses colonies. Aussi, écarter les langues maternelles des algériens qui sont le berbère et l'arabe sous prétexte que la langue française est la langue du savoir. A cet égard GRANDGUILLAUME G, (1998 :66) affirme que

« la langue française a été introduite par la colonisation. Si elle fut la langue des colons, des algériens acculturés, de la minorité scolarisée, elle s'imposa comme langue officielle, langue de l'administration et de la gestion du pays, dans la perspective d'une Algérie française. » Cette langue est une langue étrangère au statut privilégié (Queffélec, 2002) dans la société algérienne, et ceci à différents niveaux : économique, social, éducatif, etc.

Aujourd'hui, Le Français qui occupe un statut de langue étrangère en Algérie mais gagne du terrain dans la wilaya de Bejaia et beaucoup plus dans les zones urbaines pour plusieurs raisons : premièrement, de plus en plus de parents commencent à apprendre à leurs enfants la langue française dès leur jeune âge au détriment de la langue maternelle en pensant que cette langue va les aider pour bien s'exprimer et pour réussir dans leurs avenir. Deuxièmement, beaucoup de documents scientifiques, médicaux et administratifs sont rédigés en langue française ce qui rend obligatoire la maîtrise de cette langue.

« En Algérie, le français conserve le statut de langue seconde pour toute une génération d'algériens colonisés, il a laissé des traces importantes sous forme d'emprunts dans l'arabe dialectal. » Dabène (1981 :39).

Enfin, la langue française est indispensable dans l'enseignement universitaire, précisément les filières scientifiques et techniques par exemple : la médecine, l'architecture, la chirurgie dentaire...etc. le français reste la langue véhiculaire du savoir même après l'indépendance.

4- L'importance de la langue maternelle

La langue maternelle est la première langue qu'un individu apprend dès son jeune âge. L'apprentissage de cette langue se fait d'une façon naturelle, c'est la langue qui est parlée à l'enfant à la maison même avant de commencer à parler et celle qu'il comprend avant d'aller à l'école. En général, la langue maternelle est apprise en famille, à la maison. Maîtriser sa langue maternelle est essentielle pour l'apprentissage ultérieur dans la mesure où elle constitue la base du raisonnement. D'après les théories de Noam Chomsky et d'autres linguistes, la langue maternelle peut s'apprendre jusqu'à l'âge de douze ans. L'enfant acquiert cette langue en plusieurs étapes. En premier lieu, l'enfant enregistre les sons et les phonèmes de cette langue, puis dès que son appareil phonatoire commence à fonctionner il reproduit ce qu'il a appris et produit des phrases. Selon Vygotski (1985), l'apprentissage de la langue maternelle s'opère d'une manière inconsciente et elle est spontanément acquise par l'enfant spontanément à travers des expériences provoquées par le contact avec son environnement immédiat. Pourquoi la langue maternelle est-elle importante ?

La langue que les parents parlent avec leurs enfants est la première qu'ils apprennent. Il s'agit de la première connexion avec leur parent, le reste de leur famille ainsi que leur culture et communauté.

C'est la langue qu'ils utilisent en premier pour en apprendre d'avantage sur le monde qui les entoure. C'est la langue qui les aide à se « préparer à la vie » et les parents sont un élément central de ce processus ! C'est l'une des nombreuses façons dont les parents sont les premiers éducateurs des enfants.

- **Quels sont les avantages de l'utilisation de la langue maternelle ?**

L'utilisation de la langue maternelle connecte vos enfants à votre famille. Elle donne également une connexion vers vos traditions culturelles importantes, et vers vos amis, vos voisins qui s'expriment avec la même langue. L'utilisation de cette dernière vous permet de enseigner vos enfants et d'apprendre de

nouvelles choses ensemble. Vous pouvez parler de nouvelles expériences et de mots ; vous pouvez vous entraîner avec les lettres et les chiffres. Toutes ces choses sont une partie importante de l'apprentissage précoce de vos enfants et ce sera plus facile et plus amusant pour vous si vous le faites dans votre langue la plus confortable.

Alors, nous pouvons dire que la langue maternelle a un rôle décisif dans la formation d'un enfant dans une langue car c'est la première qu'il acquiert.

5-Le contact des langues

Il existe plusieurs façons pour définir ce terme, parmi ces définitions on trouve : WENREICH U, le premier qui a utilisé le terme contact de langue en 1953

« Le contact des langues inclut toute situation dans laquelle une présence simultanée de deux langues affecte le comportement langagier d'un individu. » (WENREICH, 1953 cité par MOREAU M L., 1997 .94).

La majorité des individus vivent dans un entourage bilingue. Au niveau individuel, le contact des langues se traduit par un état de bilinguïté, défini comme « un état psychologique de l'individu qui a accès à plus d'un code linguistique ; le degré d'accès varie sur un certain nombre de dimensions d'ordre psychologique,

cognitif, psycholinguistique, socio-psychologique, sociologique, sociolinguistique, socioculturel et linguistique. » (Hamers, Josiane F ? 1997 : 94-95).

Le contact de langue se produit lorsque des locuteurs de deux ou plusieurs langues, ou variétés de langue, interagissent et s'influencent mutuellement. Il peut se produire aux frontières linguistiques, ce dernier peut causer plusieurs phénomènes ou plusieurs conséquences on peut citer l'emprunt, la relexification et ça résulte aussi les pidgins, les créoles et les langues mixtes.

D'après DUBOIS, J & Al, « Le contact de langue est la situation humaine dans laquelle un individu ou un groupe sont conduits à utiliser deux ou plusieurs langues, le contact de langue est donc l'événement concret qui provoque le bilinguisme ou en pose les problèmes(...) D'une manière général, les difficultés nées de la coexistence dans une région donné (ou chez un individu) de deux ou plusieurs langues se résolvent par la commutation ou usage alterné, la substitution ou utilisation exclusive de l'une des langues après élimination de l'autre ou par amalgame, c'est-à-dire l'introduction dans des langues, de traits, appartenant à l'autre.... ». Dubois, J& Al, 1994 : p115). Le contact de langues peut avoir des raisons géographiques : aux limites de deux communautés linguistiques, les individus peuvent être amenés à circuler et à employer ainsi leur langue maternelle, tantôt celle de la communauté voisine. .

Aussi on peut expliquer le contact de langues selon Hammers. Jet Blancque. M : « le contact des langues inclut toute situation dans laquelle une présence simultanée de deux langues affecte le comportement langagier d'un individu. » (HAMMR.J et BLANC, Mcité par ASSELAH.S, 1994 : p89).

Cependant, le déplacement des individus vers d'autres communautés linguistiques ou à d'autres pays peut causer ce contact linguistique ainsi avec les populations qui habitent dans des zones frontalières avec d'autres communautés exerçant un autre code linguistique. Ce contact linguistique touche différents domaines de notre quotidien comme : l'administration, l'enseignement supérieur et même l'économie.

Dans la wilaya de Bejaia, on peut remarquer ce contact linguistiques par coexistence de plusieurs langues sur son territoire comme : le français, le kabyle, l'arabe bougiote et l'arabe algérien.

5.1. La diglossie

Le terme diglossie comme l'explique Calvet dans « La guerre des langues », fut utilisé par Charles Ferguson en 1959, emprunté du grec, signifiant la description de toute situation dans laquelle deux variétés d'une même langue sont employées dans des domaines complémentaires, l'une de ces variétés étant généralement de statut socialement supérieur à l'autre. Ferguson lui donne une couleur sémantique tout à fait particulière et restreinte : « rapport stable entre deux variétés linguistiques, l'une dite haute (High) et l'autre basse (Low), génétiquement apparentées (arabe classique et arabe dialectal, grec démotique et grec « épuré », par exemple si on prend le français, l'espagnole se sont des langues apparentées, ce sont des langues sorts ; et qui se situent dans une distribution fonctionnelle des usages.

Cela revient à dire que la diglossie désigne chez Ferguson, la présence de « Deux variétés d'une langue dont l'une est valorisée (normée) véhicule d'une littérature reconnue, mais parlée par une minorité par exemple : l'arabe académique, et dont l'autre est péjorée mais parlée par le plus grand nombre ». Plusieurs faits sont stipulés pour caractériser ces pratiques diglossiques d'après Ferguson. D'abord la variété « haute » est utilisée lors du culte (la religion), dans les lettres dans les discours, à l'université, ... et jouit d'un prestige social accompagné d'une littérature reconnue et admirée dans une forme très standardisée (grammaire, dictionnaire, ...) fréquemment apprise à l'école. Ensuite la variété « basse » fonctionne dans les conversations familières, dans la littérature populaire, dans le folklore, souvent uniquement orale, elle est acquise naturellement comme première langue du locuteur. L'exemple du latin au Moyen Age, qui était « haute » et le latin vulgaire la langue « basse », est probant.

5.1.1. Les tenants de la notion : défense et illustration de la diglossie

La défense de la diglossie se fait selon deux axes principaux :

- La diglossie symbole ou manifestation de l'inégalité.
- La diglossie expression et moyen d'un conflit social.

A partir de la distinction entre variété H et variété L, établie par Ferguson se construit une autre signification celle de la diglossie symbole ou manifestation de l'inégalité. Il s'agit d'inégalité au niveau de l'utilisation des deux langues mais aussi des attitudes et représentations que les locuteurs ont à propos de ces langues. Ces deux aspects sont très importants. Le terme de diglossie permet d'insister sur cette inégalité qui peut être quantitative lorsqu'il s'agit de l'extension d'emploi de ces langues : ainsi la variété H a généralement une zone d'extension plus grande que la variété B. On peut parler d'inégalité qualitative lorsque les langues en présence ont le même statut.

5-2 Le plurilinguisme

Aujourd'hui, la plupart des pays du monde entier se caractérise par un état de plurilinguisme qui se manifeste à travers l'usage de plusieurs langues ou différentes pratiques langagières entre les individus qui vivent dans un même environnement géographique. L'être humain ne peut pas vivre seulement avec sa langue maternelle, il doit faire appel à d'autres langues dont il a fait objet d'apprentissage auparavant pour des raisons de communication avec d'autres individus venant d'autres communautés linguistiques.

Cette notion renvoie au fait de la coexistence de différentes langues ou aux différents codes linguistique sur un territoire géographique précis. Il existe aussi plusieurs définitions pour cette notion à savoir :

- 1- Selon Coste Moore & Zarate (1997) selon lesquels le plurilinguisme renvoie non pas une super position ou juxtaposition de compétences toujours distincts,

mais bien à l'existence « d'une compétence plurielle, complexe, voir composite et hétérogène, qui inclut des compétences singulières, voir partielle, mais qui est une en tant que répertoire disponible pour l'acteur sociale concerné. »(1997 : 12).

2- Le plurilinguisme désigne la capacité d'un individu à employer à bon escient plusieurs variétés linguistiques. (Cuq, dir. 2003, p. 159).

3- « une compétence communicative à laquelle contribuent toute connaissance et toute expérience des langues et dans laquelle les langues sont en corrélation et interagissent ». (conseil de l'Europe 2001 : 11)

Cette compétence linguistique « le plurilinguisme » se développe chez l'individu à travers plusieurs raisons : l'environnement où coexistent plusieurs langues, les voyages, les besoins (de travail, de vivre). L'acquisition de cette compétence se fait par plusieurs moyens comme : les journaux, l'internet, les institutions étatiques (les écoles, les universités). Tous ces moyens aident l'apprenant à développer ses compétences plurilingues.

La wilaya de Bejaia est une région plurilingue pour diverses raisons malgré que la langue natale des habitants est le kabyle. Parmi ces raisons c'est la position géographique de cette wilaya qui est frontalière avec d'autres wilayas arabophones comme Sétif, Jijel ce qui amène à la présence de la langue arabe. La langue française est utilisée pour des raisons professionnelles comme dans les entreprises.

Conclusion partielle

Dans ce chapitre, nous avons présenté notre partie théorique et nous avons aussi essayé de mettre en évidence les différents concepts relatifs à la langue maternelle, des concepts qui nous semblaient importants pour notre recherche.

Au début, nous avons abordé la sociolinguistique en général puis la situation sociolinguistique en Algérie en citant les langues existantes sur le territoire de la wilaya de Bejaia. En deuxième lieu, nous avons expliqué la notion de langue

maternelle ainsi que son importance chez les individus. Enfin, nous sommes revenus sur le concept de contact de langues et ses conséquences comme : la diglossie, le plurilinguisme.

Introduction

Dans ce deuxième chapitre nous allons analyser et décrire la place de la langue maternelle dans la lecture des documents écrits en langue officielle (l'arabe classique) et plus précisément les documents juridiques afin de voir le degré du recours à la langue maternelle et si ça se fait d'une façon systématique ou occasionnelle, voir si elle concerne seulement certains documents précis ou une tranche d'âge précise. Savoir la satisfaction de ceux qui font recours à cette dernière en prenant l'exemple d'un avocat, un notaire et un huissier de justice.

1. Présentation du corpus

Pour le choix de notre corpus, nous avons choisi la commune de Souk El Tenine pour mener notre enquête. Nous avons ainsi interrogé trois personnes qui travaillent dans le domaine juridique, dans des secteurs différents. En effet, nous avons choisi une jeune femme notaire qui exerce cette activité depuis peu de temps, un avocat qui occupe cette profession depuis une dizaine d'années et enfin, un huissier de justice ayant une grande expérience dans le domaine avec qui nous avons entretenu par des enregistrements vocaux pour répondre à nos questions de recherche.

Des questions clés ont été préparées pour notre travail de recherche afin de voir si ces derniers font recours à la langue maternelle, est-ce que se fait d'une façon systématique ou momentanée. Voir leur satisfaction par rapport à leurs objectifs et si ça concerne certains documents ou une certaine tranche d'âge chez les clients ou les citoyens qui se rendent à ces bureaux. Nous tenons à préciser, que nous avons fait le choix de choisir des personnes de différentes professions juridiques afin d'avoir une vue d'ensemble de l'importance de la langue maternelle dans le domaine juridique plutôt que nous de prendre des avocats ou des huissiers et avoir une vue partielle.

2-Embûches et difficultés rencontrées sur le terrain

Lors de notre enquête de terrain, nous avons tout mis en œuvre pour avoir un corpus suffisamment riche en informations pour pouvoir répondre à nos questions de recherche. Il faut savoir que nous avons rencontré quelques difficultés pour les rencontrer et s'entretenir avec eux comme le facteur du temps vu que le planning des trois professionnels que nous avons cité est très chargé c'est avec une longue patience que nous avons pu les rencontrer, l'avocat ne se trouve pas toujours dans son cabinet à cause de ses déplacements à la cour, les notaires et le huissier ayant beaucoup de personnes dans leurs salles d'attente. Aussi, pour gagner du temps et rentabiliser au mieux nos entretiens, nous avons préparé cinq questions aux objectifs bien précis, puis nous avons laissé une certaine liberté à nos informateurs pour ajouter certains points qui pourraient être importants et auxquels nous n'aurions pas pensé et ainsi collecter le maximum d'informations.

1-Le recours à la langue maternelle

Nous souhaitons commencer par donner une image générale sur le recours à la langue maternelle chez nos informateurs. En effet, il nous a semblé important de commencer par ce point, car il nous donne une vue d'ensemble sur la suite. Comme nous l'avons déjà mentionnée dans le chapitre précédent, la langue maternelle est très importante et le recours à cette dernière nous en dit long sur le rapport à cette langue.

Nous commençons par le notaire qui a accepté de répondre à nos questions, cette dernière a répondu qu'elle fait le maximum afin d'expliquer à ses clients les détails d'une transaction ou le contenu d'un document et aussi si quelqu'un ne comprend pas la langue officielle de l'état c'est obligatoire de lui parler avec la langue qui est la plus pratique pour lui simplifier les choses et parfois elle est obligé de faire appel à un traducteur pour expliquer lorsqu'on reçoit des clients venant d'étranger qui maîtrisent pas les langues locales.

Pour l'avocat, l'usage de la langue maternelle (le kabyle) se fait naturellement vu que la plupart de ses clients sont kabyles et par rapport à la région ou son cabinet se situe. Il confirme qu'après avoir lu un document juridique et après sa compréhension il l'interprète directement même si ça ne nécessite pas car ses clients sont à majorité kabyles de la région. Donc cette langue mère des clients est présente presque toujours et peu importe la personne intellectuelle ou non et peu importe le service : pour l'explication d'un document ou un conseil juridique etc... car cet avocat a la même langue mère que ses clients.

Notre troisième personne enquêtée est l'huissier de justice qui dit qu'il a fait souvent recours à la langue maternelle vu le niveau intellectuelle des clients qu'ils reçoivent chaque jour. Par rapport à leur niveau dans le domaine juridique, donc c'est obligatoire de faire appel à la première langue des clients pour lire, expliquer et parler non seulement pour des documents juridiques mais aussi les actes .

2-Les situations de recours à la langue maternelle

Nous avons souhaité dans cette partie nous intéresser aux différentes situations qui engendrent ce recours. En effet, dès le départ nous nous sommes interrogées sur les situations qui pouvaient entraîner ce recours à la langue maternelle.

Le notaire explique que les situations dont elle fait recours à la langue maternelle dépend de ces clients comme un client cultivé on lui parle avec la même langue utilisé dans le document et parfois même en français s'il le faut, par contre si le client est un illettré qui a des difficultés pour comprendre l'arabe classique elle doit utiliser la langue qui lui convient pour lui transmettre l'information et lui faciliter la tâche. Le notaire confirme que tout dépend du niveau intellectuel de ses clients. Donc ce recours se fait parfois dans des situations particulières.

En deuxième lieu, l'avocat précise que le recours à cette langue se fait d'une façon systématique car on réagit selon notre première langue qu'on parle dans la région quand il s'agit des clients kabyles de la région mais parfois des clients arabophones on fait appel à la darja algérienne, les clients peuvent être parfois des étrangers on utilise leur langue car « on choisit la langue la plus pratique pour aider notre client à comprendre » et rajoute que involontairement on se retrouve parler selon notre langue maternelle.

Contrairement au huissier, il avoue que ce recours ne se fait pas d'une façon « parfois on reçoit des clients qui ont un très bon niveau dans les matières juridiques que ça soit des : des avocats, des notaires, des administrateurs, des dirigeants, des directeurs.... Des fois on est pas obligé de faire recours à la langue maternelle ». Il note aussi que tout dépend du niveau du client dans le domaine.

3-Le recours à la langue maternelle répond-t-il aux besoins des personnes ?

Dans cette question, nous voulions précisément savoir si ce recours était toujours bénéfique. En effet, nous souhaitons qu'ils nous disent si cela permettait de répondre aux incompris des clients ou même aider dans des situations délicates.

Le notaire se montre satisfait du recours à cette langue en la qualifiant « d'efficace », car selon elle l'objectif est atteint. Le client doit parfaitement comprendre le contenu d'un document juridique ou une transaction « on doit faire passer le message aux clients, surtout ceux âgés et pour cela on doit utiliser la langue maternelle ». Aussi, afin de transmettre le contenu exact de l'acte.

En deuxième lieu, l'avocat précise qu'il utilise toujours la langue la plus facile et la plus pratique afin de transmettre l'information à ses clients. Selon toujours la même personne, la langue maternelle répond à ses besoins de communication. Il déclare que « si on avait des complications à transmettre notre message avec la langue maternelle, automatiquement on est obligé de chercher une autre méthode

pour expliquer et arriver à notre objectif ». Comme dans lieu où se trouve son cabinet la première langue de ses habitants c'est « tasahlit » qui est efficace pour lui.

En troisième lieu, l'huissier s'exprime qu'il trouve des difficultés de communication avec ses clients car il est issu d'une formation arabophone car il a du mal à s'exprimer avec la première langue des clients « le kabyle » vu que son bureau se situe dans une région berbérophone. Il rajoute aussi que « les gens utilisent rarement la langue arabe dans cette ville. Je suis satisfait de la langue maternelle car je trouve des moyens pour régler ce problème par exemple je prends mon assistante qui est de la région et maîtrise le kabyle parfaitement, donc elle me traduit ce que les clients disent » surtout dans certaines situations complexes comme les constats car certaines personnes ne parlent et ne comprennent ni le français ni l'arabe seulement le kabyle « alors, je suis obligé de faire appel à l'assistante ».

6-Situations et contextes du recours à la langue maternelle

La langue maternelle se manifeste dans beaucoup de situations dans le domaine juridique et pour diverse raisons et dans certains contextes particuliers.

Selon notre enquête qu'on a menés avec le notaire, le recours à la langue maternelle touche tous les documents juridiques comme les actes, les différentes transactions notariales dans le but de faciliter la communication aux clients « on essaye toujours de parler avec la langue de nos clients » la langue qui semble la plus facile à ces derniers « afin de leurs faire comprendre le contenu d'un document, comme une vieille personne qui veut vendre un terrain ou une maison on doit lui parler selon sa langue et selon son niveau ».

Ensuite, la deuxième réponse à cette question de la part de l'avocat à propos des situations où nous faisons recours à la langue maternelle, il déclare que « quand on lit un document et on le comprend on en l'interprète à nos clients mais dans la cour que ça soit pour nous les avocats ou pour les clients, on est obligé de parler

en arabe classique même si tamazight est une langue officielle car les juges sont issues d'une formation arabophone, selon le code des procédures civiles il faut la traduction en langue arabe. ». Donc la langue maternelle est utilisée seulement dans certaines situations dans les cabinets d'avocats contrairement à la cour où il faut utiliser la langue arabe classique.

Selon le huissier consulté, il confirme que la langue maternelle est présente pour expliquer tous les documents juridiques mais seulement en parlant « le recours à la langue maternelle concerne presque tous les documents juridiques, quand il s'agit de parler on parle avec la langue maternelle et pour l'écriture on écrit avec l'arabe officielle ». Puisque la langue maternelle reste toujours le moyen le plus efficace pour transmettre l'information pour les clients et les citoyens.

7-Le recours à la langue maternelle concerne-t-il une tranche d'âge précise ?

En réponse à cette question, le notaire nous a confié qu'il touche toutes catégories de personnes mais aussi beaucoup plus les personnes âgées avec qui on rencontre des difficultés de communication « le recours à la langue maternelle touche-t-il une tranche d'âge précise ? » la réponse du notaire est : « oui bien sûr, on utilise beaucoup la langue maternelle pour les personnes âgées surtout pour les documents comme les actes et les procurations car c'est impossible qu'ils comprennent en arabe officielle ». La plupart des personnes âgées et surtout celles nées avant l'indépendance n'ont pas eu la chance d'être scolarisé et ne connaissent aucune langue à part leur langue maternelle et un peu de français car c'était la langue du colonisateur.

La deuxième réponse à cette question concerne l'avocat qui répond à cette question et déclare que « sur ce point il n'y a pas d'âge, selon mon expérience comme nous parlons maintenant selon notre langue maternelle c'est la même chose pour les autres comme les clients qu'ils soient âgés ou non, intellectuelle ou non toujours on s'exprime avec notre langue maternelle. » il justifie que ce recours lui offre un certain confort lorsqu'il utilise la langue maternelle en disant « avec la langue maternelle on sent une liberté même dans le travail, si on utilise l'arabe administrative on s'exprime d'une façon limitée. Donc la langue maternelle ne concerne pas une tranche d'âge précise mais elle concerne toutes les tranches d'âge.

Enfin, le huissier de justice qui affirme que l'usage de la langue maternelle touche une tranche d'âge qui sont les vieilles personnes et notamment ceux qui habitent dans les zones rurales, il rajoute qu'il est obligé d'utiliser la langue de ces personnes, contrairement aux jeunes le recours à la langue maternelle n'est pas obligatoire puisque les jeunes de nos jours connaissent l'arabe officielle et d'autres langues étrangères comme le français. Il déclare que « Pour les jeunes, ça ne pose pas de problème d'utiliser leur première langue mais pour les personnes âgées surtout ceux qui habitent dans les montagnes ou les régions un peu isolées, je suis obligé de parler leur langue pour expliquer le travail et satisfaire aussi leurs demandes. » car c'est un domaine où il y a beaucoup de documents juridiques comme les actes, les procurations ... pour cela le huissier doit être clair avec ses clients pour répondre aux besoins de ces derniers.

Conclusion partielle

Après avoir mené notre enquête sur le terrain, en se rendant aux trois bureaux que nous avons consulté. Nous avons pu constater que la langue maternelle occupe une place importante dans le domaine juridique car elle sert à simplifier la tâche pour les clients qui ne parlent seulement leur première langue « unilingue » et d'être le plus simple possible, ce recours touche en majorité une tranche d'âge ceux qui sont âgées, ces derniers parlent seulement kabyle. Ces bureaux qui se situent dans une région berbérophone obligent l'avocat, le notaire à communiquer en kabyle même si certains clients comprennent l'arabe classique mais ce recours se fait dans la plupart des cas d'une façon naturelle sans faire attention. Enfin nous avons constaté que ces deux derniers partagent la même langue maternelle avec leurs clients qui sont de la région qui favorise l'usage de la langue maternelle pour mieux se comprendre et expliquer, pour certains juristes arabophones qui exercent dans cette région berbérophone font appel à un interprète comme le cas du huissier de justice que nous avons vu .

La langue maternelle reste le moyen de communication par excellence dans le domaine juridique que ça soit pour les juristes, les avocats ou les personnes qui exercent dans le domaine juridique, pour eux même et pour ceux qui se rendent à leurs bureaux.

En guise de conclusion, nous rappelons que notre recherche s'est accentuée sur le domaine juridique et plus précisément sur le rôle de la langue maternelle dans la lecture des documents juridiques.

Au début, nous avons discuté de la sociolinguistique d'une vue générale, déterminer comme étant une discipline qui a pour objet d'étudier les rapports entre langues et la société puis la situation sociolinguistique en Algérie qui est un abri pour plusieurs langues. Dans ce pays où coexiste plusieurs codes linguistiques pousse ceux qui travaillent dans le domaine juridique à faire appel d'autres variétés linguistique qui occupe pas un statut officiel dans le pays comme le kabyle issue de « tamazight » et la darja algérienne qui est une variété de « l'arabe » pour répondre à leurs besoins de communication.

En effet, notre objectif à travers cette étude était d'analyser les langues existantes dans le territoire de la wilaya de Bejaia et l'importance de la langue maternelle d'où nous avons évoqué certains concepts théoriques tel que : le contact des langues, la diglossie et le plurilinguisme, afin d'apporter des éléments de réponse à notre problématique qui consiste à déterminer et de voir le rôle qu'occupe cette langue dans le domaine juridique. Sur ce, pour éclaircir notre recherche, nous avons établis les cinq questions suivantes :

- Faites-vous recours à la langue maternelle pour lire ou expliquer le contenu d'un document juridique ?
- Le recours à la langue maternelle se fait-il d'une façon occasionnelle ou d'une façon systématique ?
- Touche-t-il une catégorie de personnes particulières ou toutes les catégories ?
- Trouvez-vous que le recours à la langue maternelle est efficace par rapport à vos objectifs ?

Le recours à la langue maternelle concerne-t-il certains documents précis ou tous types de documents juridiques ?

D'après le travail de recherche que nous avons réalisé, nous concluons que le recours à la langue maternelle est présent à tout moment pour lire les documents juridiques et dans la plupart des transactions juridiques. Les personnes enquêtées sont satisfaites de l'usage de la langue maternelle dans leur travail que ça soit pour la compréhension ou pour la lecture. Le recours à cette dernière se fait d'une façon systématique et naturelle que ça soit pour l'avocat ou pour le notaire car le but c'est de transmettre l'information aux clients avec la meilleure façon que possible. Aussi, ce recours touche tous types de documents juridiques et tous types de transactions même pour les personnes il y'a aucune tranche d'âge précise.

La langue maternelle reste la langue et le moyen de communication le plus efficace dans le domaine juridique.

Enfin, dans ce travail de recherche, nous pensons avoir apporté des réponses pertinentes qui nous ont permis de répondre à notre problématique. Cependant des éléments restent encore à aborder dans le cadre d'une nouvelle recherche plus profonde.

Ouvrages et articles

- AGHOUCHE M, (1998). « la situation sociolinguistique en Algérie ». langues et migration, centre de didactique des langues, Université des langues et lettres de Grenoble.
- AVY BIGOT, Robert A. Papen « La sociolinguistique en résumé ».
- HAMERS, JOSIANE F. (1997) « contact des langues » dans MOREAU MARIE-LOUISE.
- HENRI BOYER« Introduction à la sociolinguistique ».
- Introduction à la sociolinguistique (la linguistique sociale) par J.B MARCELLESI et B. GARDIN.
- LOUIS JEAN CALVET « La sociolinguistique »
- MERIEM SERHANI « La politique linguistique de l'Algérie postcolonial : anti-français à la française ».
- RABEA BENAMER « la langue maternelle une stratégie pour enseigner\apprendre la langue maternelle » Multi-linguales 3\ 2014
- plurilinguisme : normes, situations, stratégies. Sociolinguistique réunies par G.MANESSY et P.WALD. PARIS, 1979. 283p.
 - **Sitographie :**
 - [http:// journal. Opendition.org/multi-linguales/1632](http://journal.Opendition.org/multi-linguales/1632)
 - **Dictionnaires :**
 - DUBOIS J et AL (1994), dictionnaire, linguistique et des sciences du langage, paris, Larousse.
 - DUBOIS J. (2007), dictionnaire de linguistique -Paris, Larousse.
 - DUBOIS J et AL. (2011), dictionnaire de linguistique –paris, Larousse

Notre étude a porté sur l'analyse du rôle de la langue maternelle dans le domaine juridique, car notre objectif est centré sur son utilisation, son importance et son recours. A propos du rôle de la langue maternelle dans la lecture des documents juridiques, nous avons réalisé des questions pour arriver à répondre à notre problématique.

Par ailleurs, nous avons accompli deux chapitres l'un théorique et l'autre pratique.

Le premier nous a permis d'aborder les notions clés de notre travail de recherche et une vue général sur la sociolinguistique.

En ce qui a trait le deuxième chapitre, les résultats auxquels nous nous sommes arrivés durant notre analyse ont montré que le recours à la langue maternelle est le moyen qui répond le mieux aux besoins de communication dans la lecture ou l'explication des documents juridiques.

Mots clés :

La sociolinguistique, la langue maternelle, le contact des langues, le plurilinguisme, la diglossie.